



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie
Mercredi 14 Octobre 2026 à 20h30

Affiché le 7 Octobre 2026

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Approbation du procès-verbal du 2 Septembre 2026
2. Mise à jour des commissions
3. Création de poste
4. Convention d'entretien des routes départemental
5. Contrat de dératisation
6. Appli : Mon village
7. Arrêté sur le démarchage

Questions diverses

Le Maire,
Michel GOUPPE



POUVOIR

*Je soussigné(e)..... dans l'impossibilité d'assister à la
séance du conseil municipal du 7 Octobre 2026, donne par la présente (en vertu du code général
des collectivités territoriales) pouvoir à..... pour voter en
mon nom et place aux différents points inscrits à l'ordre de ladite séance.*

Fait le

Signature